

## LA LISTE NOIRE DU SITE ABE-INFOSERVICE.FR

**Categories:** [Banques & organismes de crédit](#), [Epargne](#), [Les conseils](#), [Placement, épargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

**Tags:** [Conseils](#), [Tableau d'honneur](#)



Le site [abe-infoservice.fr](http://abe-infoservice.fr) regroupe des informations émanant de l'ACPR ( Autorité de Contrôle Prudentiel ), de la Banque de France et de l'AMF ( Autorité des Marchés Financiers ). L'AMF a un rôle important dans le domaine de l'investissement. L'ACPR agit dans le domaine bancaire notamment. L'action de la Banque de France est connue. Ces trois organismes ont créé un site commun ayant comme nom de domaine [abe-infoservice.fr](http://abe-infoservice.fr).

Pour comprendre le rôle de ce site important, nous publions le lien vers la page accueil

<https://www.abe-infoservice.fr/>

Le site publie sa liste noire qui inclut d'autres sites que ceux de l'AMF. Il s'agit notamment des sites des brouteurs africains. Une des "spécialités" de ces escrocs est de mettre en ligne des centaines de sites bancaires frauduleux en inventant des noms de banque. Cette liste noire inclut aussi d'autres noms de domaines frauduleux. Vous pourrez la consulter avec le lien ci-après

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

Nous avons mis en ligne plusieurs enquêtes sur les brouteurs africains. Nous publions un article à titre d'exemple :

<http://adcfrance.fr/banque-organisme-de-credit/les-sites-soramax-financial-com-sasikredit-com-les-sites-bancaires-frauduleux-des-brouteurs-du-benin/>

La page alerte du site [abe-infoservice.fr](http://abe-infoservice.fr) est éloquent !

<https://www.abe-infoservice.fr/news/alerte>

Le nombre de sites frauduleux identifiés est important. Plus que jamais la prudence est de mise. Internet est bien mais en matière financière notamment, le contact humain est à privilégier. Si vous n'arrivez pas à rencontrer l'interlocuteur au téléphone, fuyez !

Vous trouverez ci-dessous la liste noire de l'ADC France :

<http://adcfrance.fr/placement-epargne/la-liste-noire-des-sites-d-arnaque-de-ladc-france-plus-d-e-1800-sites/>

## Conclusion

Si vous avez effectué un investissement sur un site frauduleux, vous pouvez nous contacter à l'adresse [placement@adcfrance.fr](mailto:placement@adcfrance.fr). Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*



